

Sujet : [INTERNET] Carrière à Cahaignes

De : sue Taylor

Date : 17/01/2024 19:28

Pour : pref-projet-terreal@eure.gouv.fr

Madame Susan Taylor

27420 Cahaignes

Le mercredi 17 janvier 2024

Monsieur le Commissaire -Enquêteur,

Je suis très déçue d'apprendre que le projet de carrière à Cahaignes se poursuit pratiquement dans les mêmes conditions que celles auxquelles les citoyens du village s'opposent.

Je comprends la nécessité pour Terreal de trouver le bon emplacement pour sa carrière et l'importance de pouvoir s'approvisionner en matières premières. Ceci étant dit, je ne comprends pas comment Terreal peut croire qu'il est éthique de l'implanter à seulement 200m des habitants d'un village, voire encore plus près s'il y a la menace d'une extension au bout de 15 ans où là ce serait à environ 100m des habitations.

Ces personnes vivent à la campagne pour échapper au bruit et à la pollution des villes, pas pour subir le bruit et la pollution de l'air d'une carrière. Je comprends qu'une sorte de barrière sera construite pour protéger la carrière de la vue, mais cela n'empêchera pas la poussière de s'élever et de contaminer l'air, ni le bruit de se propager à travers le village. Actuellement en période de chasse, un seul coup de fusil peut être entendu sur des centaines de mètres. Imaginez le bruit de la carrière que les habitants devront tolérer du crépuscule à l'aube. Les autres carrières de la région se trouvent à une distance beaucoup plus respectable d'un kilomètre de l'habitation la plus proche.

Il y aura non seulement la pollution de la carrière elle-même, mais aussi la pollution supplémentaire des camions qui circuleront apparemment toutes les 15 minutes. Cette augmentation du trafic détruira les chaussées et présentera un réel danger pour tous les autres usagers de la route, les voitures ayant déjà du mal à se croiser. Personne ne contrôlera la vitesse de circulation des camions, ce qui constitue une menace pour les piétons, les cyclistes et les personnes qui, comme moi, sortent à cheval.

Il faut savoir que la zone d'exploitation prévue se situe sur des terres très inondables. D'autre part le village de Cahaignes est bâti sur une nappe phréatique suspendue et le sous-sol est considéré comme une zone humide extrêmement importante, ce qui implique un gros problème de stabilité de sol.

En tant que quelqu'une qui est amoureuse du paysage et passe beaucoup de temps en balade à pied et à cheval, je suis persuadée qu'un tel projet va provoquer des dommages irréversibles à la faune et à la flore.

Enfin, il est évident que ce projet va impliquer une dévalorisation de nos maisons et une difficulté pour une éventuelle revente et cela freine déjà la vente de certains terrains destinés à la construction.

Je vous remercie de prendre en compte les points évoqués ci-dessus.

Cordialement

Susan Taylor